



L'Apparition de la Profession d'Avocat : Une Histoire de Droit et de Justice

publié le 28/03/2025, vu 219 fois, Auteur : [Gabriel BRODARD Avocat](#)

La profession d'avocat, telle que nous la connaissons aujourd'hui, est le fruit d'une longue évolution historique qui remonte à l'Antiquité.

Elle s'est construite au fil des siècles pour répondre à un besoin fondamental des sociétés humaines : organiser la défense des individus face à la justice et garantir l'équité dans l'application des lois. Mais qui a créé cette profession ? Pourquoi et dans quel contexte est-elle apparue ? Plongeons dans cette fascinante histoire.

Les Origines dans l'Antiquité : Rome et la Naissance des "Advocatus"

Le terme "avocat" tire son origine du latin *advocatus*, qui signifie littéralement "celui qui est appelé à l'aide". Dans la Rome antique, vers le IV^e siècle avant J.-C., les citoyens n'avaient pas tous les compétences nécessaires pour se défendre eux-mêmes devant les tribunaux, notamment dans une société où les lois devenaient de plus en plus complexes avec l'évolution de la République romaine. À cette époque, il n'existait pas encore de profession organisée comme aujourd'hui, mais des orateurs talentueux, souvent issus de l'élite, prenaient la parole pour plaider la cause d'autrui.

Cicéron (106-43 av. J.-C.), célèbre orateur et homme politique romain, est souvent cité comme une figure emblématique de cette pratique. Bien qu'il ne soit pas un "avocat" au sens moderne, il incarnait l'idée d'un défenseur éloquent capable d'influencer les juges par la puissance de ses discours. À Rome, cette activité était davantage un devoir civique qu'une profession rémunérée, car les *advocati* ne pouvaient officiellement accepter d'argent pour leurs services – même si des "cadeaux" étaient souvent offerts en guise de compensation.

Le Moyen Âge : L'Église et les Premiers Pas vers une Profession Organisée

Avec la chute de l'Empire romain d'Occident au Ve siècle, le rôle des défenseurs juridiques évolua sous l'influence de l'Église catholique, qui devint une puissance dominante en Europe. Les tribunaux ecclésiastiques, chargés de juger les affaires religieuses et morales, virent émerger des "avocats" spécialisés dans le droit canonique. Ces clercs ou laïcs formés en droit défendaient les accusés ou les plaignants dans des affaires souvent complexes, comme les litiges matrimoniaux ou les questions d'hérésie.

C'est au XIIe siècle, avec la renaissance du droit romain en Europe (notamment grâce à l'Université de Bologne), que la profession commence à se structurer. Les juristes, formés dans les premières universités, deviennent des experts recherchés pour conseiller les rois, les seigneurs et les particuliers. En France, sous le règne de Saint Louis (XIIIe siècle), les "avocats" commencent à apparaître dans les tribunaux royaux, bien que leur rôle reste informel.

La Professionnalisation sous l'Ancien Régime

C'est véritablement à partir du XIIIe et XIVe siècles que la profession d'avocat prend forme en France et ailleurs en Europe. En 1274, une ordonnance de Philippe III le Hardi réglemente pour la première fois l'accès à cette fonction : les avocats doivent prêter serment, promettant de défendre les causes justes et de respecter la vérité. Cette période marque un tournant, car le métier devient une vocation reconnue, avec des règles et une éthique.

Pourquoi cette professionnalisation ? L'essor des monarchies centralisées et la multiplication des lois nécessitaient des intermédiaires capables d'interpréter et d'appliquer le droit. Les avocats devinrent indispensables pour représenter les sujets face à une justice royale de plus en plus formalisée. Leur but était double : garantir une défense équitable pour les justiciables et maintenir l'ordre social en évitant les abus de pouvoir.

La Révolution Française et la Modernisation de la Profession

La Révolution française (1789-1799) transforma profondément la profession. Sous l'Ancien Régime, les avocats formaient une élite influente, souvent proches des parlements (tribunaux d'appel). Mais en 1790, la profession fut temporairement supprimée par les révolutionnaires, qui voyaient en eux des défenseurs de l'aristocratie. Cependant, leur rôle s'avéra vite indispensable, et dès 1804, sous Napoléon, le métier fut rétabli et modernisé avec le Code civil et la création des barreaux, des organisations professionnelles autonomes.

Pourquoi les Avocats ?

La création et l'évolution de la profession d'avocat répondent à une question essentielle : comment garantir la justice dans une société où tous n'ont pas les mêmes moyens ou connaissances ? Les avocats sont nés pour combler ce fossé, offrant une voix aux plus faibles et un contrepoids aux puissants. Leur rôle a toujours oscillé entre la défense des droits individuels et la préservation de l'ordre public, une mission qui reste au cœur de leur métier aujourd'hui.

Conclusion

De l'*advocatus* romain à l'avocat moderne en robe noire, la profession a traversé les âges, portée par des figures comme Cicéron, des réformes royales et des bouleversements révolutionnaires. Créée pour répondre à un besoin de justice et d'équité, elle s'est imposée comme un pilier des sociétés démocratiques. Aujourd'hui, les avocats continuent d'incarner cette ambition : être les gardiens du droit et les défenseurs de ceux qui en ont besoin.